



Les points qualifiés du caractère M sont dits « majeurs ». Les points qualifiés du caractère « m » sont dits « mineurs ».

Points de vérification sur dossier 'étude énergétique'

Données générales de l'étude

- perméabilité du bâtiment par défaut ou validée par tests sur chantier **M**
- autres points **m**

Calcul des coefficients Ubât / Ubâtref

- coefficients U des parois et surfaces associées **M**
- coefficients Psi des linéiques et longueurs associées **M**
- autres points **m**

Calcul des coefficients Cep / Cepref

- cohérences entre les différents systèmes et leurs paramètres pris en compte **M**
- autres points **m**



Points de vérification sur chantier

Chapitre orientation du logement :

- orientation du logement conforme à l'étude énergétique

M

Chapitre isolation :

Points Majeurs

- épaisseurs / résistances thermiques des isolants posés conformes à l'étude énergétique
- marquage qualité / certification des produits posés conformes aux prescriptions de l'Offre HAbitat Neuf
- mise en œuvre des isolants conforme aux règles de l'art (points majeurs)
 - o pose jointive des isolants
 - o absence de lame d'air ventilée entre isolants et parois
- bon état des isolants (absence d'humidité, languettes non détériorées...)

Points mineurs

- isolation posée et contrôlée
- trappe d'accès aux combles isolée et jointée
- mise en œuvre des isolants conforme aux règles de l'art (points mineurs)
 - o isolant détérioré et reconstitué au dos des boîtiers d'appareillage électrique
 - o mise en œuvre du pare-vapeur conforme au DTU (élément posé coté « ambiance chaude »)
 - o présence d'une retenue d'isolant suffisamment importante en bout de rive dans le cas des isolants soufflés en toiture



Chapitre ouvrants

Points Majeurs

- nature des menuiseries conforme à l'étude énergétique (menuiseries, vitrages...)
- mise en œuvre des ouvrants conforme aux règles de l'art (points majeurs)
 - o absence de jours en pourtour de châssis

Points mineurs

- éléments posés (fermetures, portes sur extérieur et sur local non chauffé)
- mise en œuvre des ouvrants conforme aux règles de l'art (points mineurs)
 - o présence de joints en seuil et pourtour de l'ensemble des menuiseries sur extérieur ou local non chauffé
- fenêtre(s) de toit équipée(s) de protection solaire

Chapitre ventilation

Points Majeurs

- système de VMC posé conforme à l'étude énergétique
- compatibilité de l'ensemble des éléments de VMC mis en œuvre (modules d'entrées d'air, bouches et groupe d'extraction)
- présence d'entrée d'air dans toutes les pièces principales (mise en œuvre conforme au DTU 68-2)
- pose du système conforme aux avis techniques en vigueur (débits d'entrée d'air et d'extraction mis en œuvre conformes)

Points mineurs

- présence de l'ensemble des éléments de l'installation
- présence d'un système de renouvellement d'air de type salle d'eau en buanderie / cellier
- nature et pose des gaines conformes aux règles de l'art
 - o gaines tendues et raccordées au groupe d'extraction
 - o sortie de groupe raccordée à un rejet hors toiture
 - o gaines isolées (si système hygroréglable)
- détalonnage des portes intérieures réalisé, vérifié et conforme (portes posées)



Chapitre système de chauffage

Général

- répartition des puissances de chauffage installées conforme à l'étude énergétique (dimensionnement) **M**
- système de chauffage installé conforme à l'étude énergétique **M**
- système de chauffage posé **m**

Chauffage électrique : émetteurs muraux

- émetteurs de chauffage conformes aux prescriptions de l'offre habitat neuf (matériel NF Electricité Performance Catégorie C) **M**
- absence de convecteurs en zone jour **M**
- émetteurs de chauffage posés **m**

Chauffage électrique : émetteurs intégrés aux parois

- système de chauffage mis en œuvre bénéficiant d'un avis technique **M**
- présence d'un thermostat / régulateur par pièce (thermostat bénéficiant du marquage EUBACert) **m**

Autres systèmes

Chaudière

Génération

- marquage qualité du matériel conforme aux prescriptions de l'Offre HABitat Neuf
 - o matériel NF GAZ pour les chaudières gaz **M**
 - o matériel conforme aux normes de sécurité électrique NF EN 60335-1 pour les chaudières électriques **M**
 - o matériel bénéficiant d'un marquage CE pour les chaudières bois **M**
- matériel permettant de répondre aux exigences de performances minimales requises
 - o ** pour les chaudières basse-température **M**
 - o *** pour les chaudières à condensation **M**
 - o classe 3 de la norme NF EN 303.5 sur le rendement et les émissions de CO **M**

Distribution

- canalisations isolées hors volume chauffé **m**

Emission

- émetteurs certifiés NF Radiateur Eau Chaude + robinets thermostatiques bénéficiant du marquage CENCER **M**



Thermodynamique

Dispositions générales

- machine désolidarisée du sol **M**
- évacuation des condensats (système air) **m**
- collecteurs des canalisations de captage accessibles (si capteurs enterrés) **M**

Génération

- matériel NF PAC (pour les PAC non réversibles) / Eurovent (pour les PAC réversibles) **M**

Distribution

- canalisations (eau et fluides) isolées **m**
- présence d'une capacité tampon (systèmes ventilo-convecteurs ou radiateurs) **M**
- unité intérieure accessible **M**
- réseau aéraulique isolé **M**
- autres prescriptions liées au système mis en œuvre **m**

Emission

- unités intérieures NF PAC **M**
- ventilo-convecteurs référencés EUROVENT **M**
- radiateurs NF Radiateur Eau Chaude + robinets thermostatiques CENCER **M**
- plancher chauffant rafraichissant revêtement de sol compatible **M**



Chapitre gestion et programmation

Chauffage électrique

- présence d'un dispositif de programmation (programmation temporelle / commande centralisée) **M**
- compatibilité du dispositif de programmation avec le système de chauffage **M**
- présence d'une programmation tarifaire et d'un délesteur (si puissance de chauffage à effet Joules supérieure à 3kW) **m**
- dispositif de commande / visualisation disponible en ambiance **M**
- repérage des fils pilotes réalisé **m**

Chaudière / thermodynamique

- présence d'un gestionnaire permettant d'assurer à minima une programmation hebdomadaire au moyen d'un boîtier situé en ambiance **M**

Chapitre eau chaude sanitaire

- système installé bénéficiant d'un marquage qualité conforme :
 - o NF Electricité Performance - Catégorie C si accumulation **M**
 - o NF Electricité Performance si faibles capacités **M**
 - o système sous AT du CSTB / homologué par la commission PROMOTELEC si thermodynamique **M**
 - o système référencé « Ô Solaire » si solaire, solaire appoint chaudière, **M**
 - o système homologué par la commission PROMOTELEC si électro-solaire.et mixte **M**
 - o canalisations d'eau chaude sanitaire isolées hors volume chauffé **m**
- capteurs sous avis technique du C.S.T.B / surface de captage conforme à l'étude (système solaire) **M**
- présence d'un asservissement tarifaire du système de production (système à accumulation électrique) **M**
- capacité minimale de stockage **m**

Chapitre installation électrique / photovoltaïque

- matériel et appareillage marqués NF **M**
- protection des circuits assurée par disjoncteurs divisionnaire NF **M**
- modules photovoltaïques respectant les normes NF EN 61215 ou NF EN 61646 (selon la technologie utilisée) **M**
- surface de capteurs installée conforme à l'étude énergétique **M**